

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens  
Conseil d'arrondissement du 7 septembre 2010  
Déposé le 5 octobre 2010**

**1) Monsieur Jocelyn Michel 10-202924 CA 7 septembre 2010**

Résidant de la rue Charlevoix, il indique avoir reçu un constat d'infraction suite à un travail de rafraîchissement de peinture des pierres sur sa propriété. Il précise que les pierres étaient déjà peintes et fait état des choix qui s'offrent à lui et demande que le règlement soit modifié et les procédures pour demander un tel changement. Il dépose des photos illustrant la situation et indique avoir recueilli environ 50 signatures de voisins l'appuyant dans sa démarche.

*Le maire indique qu'il a pris connaissance de diverses correspondances entre lui et les services de l'arrondissement. Il rappelle les suggestions qui s'offrent à lui et qui lui ont été transmises par la direction de l'Aménagement urbain.*

*La conseillère Véronique Fournier indique qu'une réflexion est en cours à l'arrondissement quant à l'art mural et qui comprendra aussi la peinture des briques et précise que les résidents seront tenus au courant de cette réflexion.*

*La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle comprend qu'une réglementation est en vigueur mais qu'elle trouve dommage que la réponse soit si radicale quand elle voit les types de projets qui sont acceptés.*

*Le maire fait un rappel des divers règlements en la matière ainsi que le cheminement de ceux-ci indiquant que les élus n'entendent pas modifier la réglementation en vigueur.*

➤ Répondu sur place

**2) Monsieur Derek Robertson 10-202931 CA 7 septembre 2010**

Félicite le conseil pour le travail entourant la réduction de la vitesse indiquant qu'il note un changement radical. Il félicite monsieur Pierre Brochu et son équipe pour le travail d'entretien aux alentours du jardin communautaire de l'Allée des tanneries. Il indique qu'il arbore le chandail de « trindelouest.ca » et précise qu'il a hâte de connaître la teneur de la résolution qui sera adoptée par le conseil concernant la navette aéroportuaire. Il souhaite que les élus donnent autant d'appui au projet du train de l'ouest qu'à celui de l'échangeur Turcot car c'est dans la même veine et qu'il y aurait des retombées positives pour le Sud-Ouest. Il indique que le regroupement souhaite que les retombées soient positives pour les résidents, notamment par une desserte accrue pour le secteur ce qui permettrait aux gens de venir dans l'arrondissement pour profiter de l'offre récréo-touristique, culturelle ainsi qu'une accessibilité pour les emplois. Il rappelle les contributions importantes de ce projet notamment la réduction de la circulation et des gaz à effets de serre. Il rappelle que le projet serait aussi une étape importante pour un plan de transport intégré nécessaire dans la région montréalaise. Il indique qu'une pétition circule en ce moment et que plus de 2000 signatures ont été recueillies et en dépose un exemplaire en invitant les élus à la signer.

*Le maire remercie le résidant et rappelle la résolution qui sera adoptée en 10.11.*

➤ Répondu sur place

**3) Madame Robin Mathes**

**10-202942**

**CA 7 septembre 2010**

Passer la parole à un résidant du quartier qui fera l'intervention à sa place. Il indique qu'il habite le secteur St-Antoine/Laporte et rappelle les divers accidents à cet endroit. Il soulève la problématique reliée à la vitesse des automobiles et au fait que plus loin sur la rue, des feux de circulation sont installés à toutes les deux intersections alors que le nombre est à cinq dans son secteur. Il dépose une pétition de plus de 100 noms demandant la mise en place d'un mécanisme afin de rendre le quartier sécuritaire. Il précise qu'un site internet est mis en place et que plus de 47 personnes ont aussi confirmé électroniquement leur appui à cette demande. On soulève aussi la problématique de visibilité à l'intersection Laporte lorsque l'on veut tourner sur St-Antoine.

*La conseillère Véronique Fournier indique que depuis les derniers mois, la direction des Travaux publics travaille à faire les états de la circulation et rappelle l'afficheur de vitesse installé qui contribue à la diminution de la vitesse. Elle rappelle que du travail est en cours avec la ville centre qui est responsable de cette artère et que la demande de ce soir sera apportée à la ville centre car elle vient appuyer les demandes déjà présentées par les élus de l'arrondissement au conseil municipal.*

*La conseillère Huguette Roy indique que cette artère est sous la responsabilité de la ville centre mais que la pétition sera transmise directement. Elle indique qu'une rencontre sur le terrain à ce sujet aura lieu demain et que malgré que cela soit une problématique difficile à régler, toutes les tentatives seront faites pour améliorer la sécurité. Elle rappelle que toutes les perspectives seront analysées et que le dégagement de l'intersection pour améliorer la visibilité sera aussi considéré et qu'elle espère que les interventions seront faites rapidement.*

*Le maire indique que cette situation est complexe et qu'il faut aussi prendre en considération le projet de réfection de l'Échangeur Turcot et la situation financière de l'arrondissement qui ne permet pas d'aller de l'avant mais qu'il y a une volonté de bien documenter la problématique et de travailler à trouver des solutions.*

➤ La Direction des travaux publics fera le suivi de cette problématique.

**4) Monsieur Sami Hakim**

**10-202948**

**CA 7 septembre 2010**

Rappelle les différentes interventions de résidants de Griffintown pour indiquer leur opposition au corridor Dalhousie qu'il qualifie d'inacceptable pour les résidants mais que le responsable de l'urbanisme qualifie de meilleur projet possible pour la population sans avoir tenu compte des recommandations de l'OCPM. Il indique qu'il ne faut pas seulement empêcher les autobus de passer sur le territoire mais aussi agir de manière constructive et oser affecter un changement positif pour le Sud-Ouest. Il demande au conseil d'être assez avant-gardiste pour adopter une politique sur l'assainissement de l'air qui interdirait toute augmentation des émissions sur le territoire. Il demande aussi que le compte-rendu de la réunion lors de laquelle le projet a été approuvé soit rendu public.

*Le maire indique que les élus se pencheront sur la question de la politique sur la qualité de l'air qui semble intéressante et novatrice. Il indique qu'il a demandé l'actualisation des chiffres sur le nombre d'autobus puisque ceux-ci ont changé et qu'il pense que les données sont soit avancées à partir d'une étude ou d'une validation auprès de la RTL et que le chiffre de 1900 a bel et bien été confirmé. Il rappelle qu'en 10.13, une résolution traitera de la position de son administration sur le sujet en s'opposant au trajet et en demandant que les études soient rendues publiques.*

- Le cabinet du maire fera le suivi de la question.

**5) Monsieur Paul-Emile Chapleau 10-202958 CA 7 septembre 2010**  
**10-210590**

Aimerait porter à l'attention du conseil trois problématiques. Il indique que depuis que la borne-fontaine à l'intersection St-Rémi et Notre-Dame a été déplacée, elle est souvent accrochée par les automobilistes ou la chenillette car elle est mal située. Dans la ruelle derrière le 5800, rue Notre-Dame, il y a un affaissement de terrain et il se demande si le tuyau de puisard ne serait pas brisé. Il indique que la tarification à l'éco-centre pourrait encourager les gens à faire des dépôts sauvages au lieu de payer pour se débarrasser de matériaux ou objets.

*Le maire indique que monsieur Babak Herischi lui donnera des informations additionnelles sur ces sujets.*

*Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics indique que pour la question de la ruelle, une équipe ira sur les lieux pour constater la situation. Quant à la question de l'éco-quartier, comme la gestion relève de la ville-centre, il indique que la question sera transmise au service central.*

- Les Travaux publics ont effectué des vérifications et il s'avère que la borne – fontaine a été installée à cet endroit pour en faciliter son opération puisque dans le passé, la clôture nuisait à sa manipulation et que l'on doit tenir compte d'un massif de béton qui se trouve sous le trottoir à proximité de la borne-fontaine, ce qui restreint les possibilités d'emplacements. En ce qui concerne l'affaissement dans la ruelle, des vérifications ont été faites au moyen d'une caméra et un nettoyage du puisard a aussi été fait. Lors de ces vérifications aucune anomalie n'a été constatée.

**6) Monsieur Pierre Brisset 10-202966 CA 7 septembre 2010**

Représentant du Groupe en recherche urbaine, il indique qu'il a été très impliqué dans divers dossiers. Il a envoyé un courriel ce matin au maire lui faisant part qu'un arrondissement interdisait le camionnage sur son territoire ce qui oblige les camions à transiter dans l'arrondissement. Il indique qu'il est disposé à en discuter à nouveau.

*Le maire indique que les élus suivent avec intérêt les travaux du groupe.*

- Répondu sur place

**7) Madame Christine Tétreault 10-116447 CA 7 septembre 2010**

Indique qu'elle n'a eu aucune nouvelle depuis sa dernière intervention et qu'elle aimerait pouvoir aller voir son mur car elle croit qu'il y a un problème. Elle rappelle la problématique concernant le spa de son voisin et la vidange du spa.

*Le maire indique que l'on aimerait pouvoir l'aider mais que son problème en est un de bon voisinage.*

*Monsieur Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, indique que la requête sur le spa date de trois ans, qu'à l'époque notre réglementation qui a été modifiée depuis, ne comprenait pas les spas, que son service a indiqué à la résidente que la*

*problématique en est une de droit civil et que si c'est pour une question de bruit excessif lors de l'utilisation, elle doit contacter les autorités policières.*

*Le commandant Jean-Ernest Célestin indique que si la résidante est victime de menaces elle ne doit pas hésiter à contacter la police.*

*Le maire rappelle que c'est un problème de bon voisinage mais que l'on verra comment l'arrondissement pourrait l'aider. Il l'assure de l'engagement du service de police au besoin. Il indique qu'un membre de son cabinet communiquera avec elle.*

- La DAUSE enverra un inspecteur pour vérifier s'il y a une problématique avec le mur en question et le cabinet du maire communiquera avec la résidante.

**8) Madame Johanne L'Heureux 10-202990 CA 7 septembre 2010**

Indique qu'elle fera un suivi auprès des conseillères Véronique Fournier et Huguette Roy concernant le feu de circulation et sur l'échangeur Turcot. Elle indique que le parc St-Henri est bien entretenu mais que la clôture en fer forgée est rouillée. Elle demande que l'entretien de la clôture soit mis au calendrier d'entretien du parc.

*Le maire indique que l'on prend bonne note de son intervention.*

- Les Travaux publics ont procédé avec le dégagement des haies d'arbustes afin de permettre que les parties les moins détériorées de la clôture soient peintes au cours des prochaines semaines. Compte tenu de l'état de la clôture, le remplacement de celle-ci sera recommandé.

**9) Monsieur Pierre Brun 10-203005 CA 7 septembre 2010**

Demande un suivi sur le dossier de l'Imperial Tobacco suivant la lettre d'engagement de Prével qu'il dépose. Il indique que les résidants de la rue Laporte n'ont pas reçu le feuillet distribué porte-à-porte et demande que des vérifications soient faites avec le distributeur. Il indique aussi que des mentions ont été faites sur des études d'ensoleillement et que lorsqu'il a fait une demande d'accès, aucune étude n'a été trouvée et que dans les documents qui ont été disponibles pour les résidants, tous provenaient du promoteur, aucun ne provenait de la ville. De plus, il indique que lors de ces échanges avec des fonctionnaires de la ville, certaines ont été arrogantes et condescendantes. Il indique qu'il aurait aimé avoir un retour de la part des élus sur les engagements du promoteur puisqu'il s'était identifié comme étant le représentant des résidants de la rue Laporte.

*Le maire indique que des vérifications seront faites par le greffe concernant la distribution porte-à-porte sur la rue Laporte. Il invite le résidant à communiquer le nom des personnes qui n'auraient pas eu tous les égards attendus envers lui afin qu'un l'on puisse assurer un suivi.*

*Monsieur Erick Santana, directeur de l'arrondissement, indique que plusieurs demandes sont reçues à l'arrondissement et que les plaintes lui sont acheminées.*

*La conseillère Véronique Fournier rappelle les différentes étapes qui ont précédées et suivi la consultation dans le cadre du projet Impérial et rappelle les commentaires et les bonifications au projet suivant la consultation. Elle rappelle que les préoccupations des résidants ont été prises en considération. Sur la question du stationnement, elle indique que la réflexion a débuté et se poursuit avec la Direction de l'aménagement urbain. Elle rappelle que le projet sera soumis à nouveau au CCU et qu'on fera en sorte qu'il soit tenu au courant des suites au projet.*

*La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle avait déjà demandé un suivi sur la question de la distribution mais qu'on attendait le retour de vacances de la greffière. Elle indique que sur la question de la circulation, elle est heureuse d'entendre que les services ont commencé l'analyse de la situation et aimerait proposer certaines idées car des arrondissements travaillent à des idées novatrices qui pourraient éventuellement être utiles dans le Sud-Ouest. Elle réitère que cela lui ferait plaisir de participer aux échanges sur le sujet.*

*Le maire indique que la question a été abordée dans le cadre des rencontres élus/direction et que la conseillère pourra y participer et que la réflexion est ouverte et que tous les élus y sont conviés.*

- Des validations ont été faites auprès du sous-traitant qui effectue la distribution des feuillets d'invitation aux consultations publiques lequel confirme avoir distribué les 600 feuillets les 28 et 29 avril dernier. Il est à noter que certaines adresses sur la rue Laporte ne faisaient pas partie des zones visées ou contigües au projet. De plus, quelques appels ont été reçus au greffe suite à cette distribution, ce qui confirmait la distribution des feuillets. Un travail sera entrepris de concert avec la division des communications afin d'optimiser la visibilité des imprimés distribués.

**10) Monsieur Claude Picard 10-203008 CA 7 septembre 2010**

Indique qu'il a apprécié que le maire ait parlé de l'accord de développement et des différents intervenants. Il indique qu'il est mandaté par le CSA et rappelle la demande du groupe afin que le bâtiment numéro 7 sur les terrains du CN soit remis à la communauté et demande un suivi sur cette question.

*Le maire indique qu'il n'y a pas de nouveau depuis la rencontre avec le CSA il y a quatre semaines mais qu'il y aura des rencontres avec les divers intervenants pour préparer l'accord de développement. Il indique que la position n'a pas changée et que le conseil aimerait que la cession du bâtiment numéro 7 soit incluse à l'accord de développement avec toutes sorte de considérations, un montage financier fort complexe et un échéancier serré.*

- Répondu sur place.

**11) Monsieur Donald Nolet 10-203014 CA 7 septembre 2010**

En lien avec le comité de suivi pour les terrains du CN, il demande un tableau des enjeux que le maire considère réglés et ceux qui ne le sont pas. De plus, il demande quand les représentants recevront les documents afin de bien se préparer.

*Le maire indique qu'il ne peut pas dresser une liste complète des enjeux ce soir mais qu'une réponse écrite à cette question sera transmise avant la première rencontre. Sur la question des documents, le maire indique qu'il reste des détails de fonctionnement à déterminer mais que certainement, une pochette pourrait être constituée comprenant divers documents tels les faits saillants, certains enjeux, les conclusions de l'OCPM. Il comprend que l'on souhaite que soient énoncés avant la première rencontre les sujets sur lesquels on veut vraiment se pencher.*

- Le cabinet du maire répondra au résidant.

**12) Madame Natacha Alexandroff 10-203022 CA 7 septembre 2010**

Indique qu'elle a entendu dire que des arbres pourraient être récupérés par l'arrondissement et qu'ils pourraient être plantés autour du centre St-Charles. Elle demande qu'un arrimage soit fait

entre l'éco-quartier et l'arrondissement et que les résidants soient informés du projet. Sur la question de la navette ferroviaire, elle demande si celle-ci passera par Butler ou par le centre de la pointe. Elle invite les élus au marché Joe-Beef au parc du même nom le 11 septembre prochain.

*Le maire indique que l'événement est inscrit à l'agenda. Sur la question de la navette par Butler, il indique que cela a été demandé et que l'administration actuelle travaille à régler les problèmes avec le CN comme l'a fait l'administration précédente rappelant que les demandes faites sont les mêmes que les demandes citoyennes. Il indique que des consultations publiques sont souhaitées rappelant que l'opposition officielle a demandé lors du dernier conseil de ville que les différentes études sur les tracés soient rendues publiques, ce qui a été refusé. Il rappelle la résolution en 10.11 à l'ordre du jour de ce soir et invite les citoyens à appuyer les demandes des élus afin que des consultations publiques soient tenues.*

- Un représentant des Travaux publics a communiqué avec la résidante pour lui mentionner que les arbres à récupérer dans le projet Bonaventure seront transplantés dans un parc pour améliorer leur taux de survie, avec de meilleures conditions que sur les rues. En ce qui concerne le projet sur les îlots de chaleur en périphérie du Centre Saint-Charles, il y aura un travail conjoint qui sera fait et la Ville plantera des arbres de pépinière. La question de la navette est répondue sur place.

**13) Monsieur Jean-Claude Fleury 10-203031 CA 7 septembre 2010**

Demande des informations sur les logements sociaux pour les aînés notamment pour les projets sur les terrains du CN et de Nordelec.

*Le maire indique que pour les terrains du CN, la question sera discutée à une rencontre prochaine rappelant qu'au-delà du pourcentage, l'attribution des logements est étudiée, travail qui est très bien fait et bien documenté par Bâtir son quartier. Il indique que c'est le même procédé qui est en cours pour un futur projet dans Griffintown.*

*La conseillère Véronique Fournier donne des informations sur le projet de coopérative, à l'intersection du Centre et Richmond, indiquant que l'entente est d'aller de l'avant avec des logements sociaux dans le cadre de ce grand projet et Bâtir son quartier travaille présentement aux plans du projet et qu'il est possible de les contacter pour des informations supplémentaires mais que le projet suit sont cours.*

- Répondu sur place.

**14) Monsieur John Burcombe 10-203033 CA 7 septembre 2010**

Indique qu'il n'a toujours pas reçu, suite à sa demande de juillet dernier, la carte couleur illustrant l'état des rues. De plus, il demande comment il se fait que les nids-de-poule sur la rue Lionel-Groulx sont toujours là alors que le suivi de sa demande indique que les Travaux publics font un entretien systématique des nids-de-poule deux fois l'an.

*Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics indique qu'il fera les vérifications d'usage car il croyait que le document lui avait déjà été transmis. Quant aux nids-de-poule, il indique qu'il est possible qu'un nid-de-poule ait été oublié et une vérification additionnelle sera faite.*

*Le maire indique que les employés cols bleus se feront un plaisir d'aller les colmater.*

- La direction des Travaux publics a communiqué avec le citoyen pour lui

indiquer que les travaux sur Lionel-Groulx seront faits prochainement. Quant au document demandé celui-ci a été transmis par la poste au citoyen.

**15) Monsieur Benoit Dubé**

**10-203036**

**CA 7 septembre 2010**

Demande quelle est la position de l'arrondissement concernant la vente des terrains verts, des terrains de tennis et de l'Église St-Jean-de-Matha indiquant qu'il considère que c'est un bien pour l'ensemble de la vie de quartier. Il demande où en est la réflexion de l'arrondissement concernant le projet et quelles sont les prochaines étapes et démarches.

*Le maire indique que la position de l'arrondissement n'est pas changée et qu'elle a été signifiée à la Fabrique, soulevant les problématiques qui avaient été signifiées notamment quant au respect des zones vertes, la conservation du patrimoine religieux et de l'offre sportive et de loisir dans le secteur, la stratégie d'inclusion de logements sociaux, communautaires et abordables. Quant à la question du changement de zonage, il indique que c'est la décision du conseil d'accorder ou de refuser le changement de zonage puisque les terrains sont zonés «institutionnels». Il indique qu'il semble que la Fabrique ne comprend pas que le projet nécessite un changement de zonage et il salue les efforts de l'archevêché qui, par ailleurs, comprend très bien le processus, pour son aide au dossier. Il indique que l'on attend de voir les projets qui seront soumis suite à l'appel de projets. Il précise que la conseillère Huguette Roy suit les développements de ce dossier dans son district et a rencontré plusieurs résidents et comités.*

*La conseillère Huguette Roy confirme que la position de l'arrondissement est claire de même que la position de l'Archevêché qui favorise un projet communautaire et qui va faire l'harmonie dans St-Jean-de-Matha, avant de prioriser un projet béton. La conseillère indique que l'arrondissement sera ouvert à étudier toutes les propositions et que l'on est en attente d'une date de rencontre.*

➤ Répondu sur place.

**16) Monsieur Jeffrey Dungen**

**10-203041**

**CA 7 septembre 2010**

Fait lecture d'un courriel qu'il a reçu de Stéphane Gendron, maire de Huntingdon concernant les efforts de préservation et de conservation du patrimoine et demande au maire ce qu'il devrait répondre. Il rappelle le comité de démolition de demain pour faire place à des tours à condos et des hôtels au sud de Wellington pour Devimco, faisant référence au PPU qui permet de fermer des rues historiques et rappelle le dossier de Lowney 8 et celui du corridor d'autobus.

*Le maire rappelle que le PPU a été adopté par le conseil de ville et que l'arrondissement doit s'y soumettre. Il indique que le conseil en place s'est évertué à contester le PPU qui avait été voté par l'administration Tremblay au grand dam des élus du Sud-Ouest, présents et passés, et qui permettra à l'ensemble des promoteurs qui viendront déposer des projets de plein droit sur des questions telles la densité, la hauteur, le zonage et sur la démolition dans le cadre du PPU. Il rappelle que le pari de l'administration en place est de contester le PPU car il est imparfait. Il indique que l'on va aller chercher le meilleur du projet dans les circonstances et indique qu'un jour le PPU devra changer.*

➤ Répondu sur place.

**17) Monsieur Jean Crête**

**10-203045**

**CA 7 septembre 2010**

Demande un suivi de sa requête pour que des luminaires soient installés au parc Drake afin que les jeunes puissent jouer au football.

*Monsieur Sandy Hébert, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire, indique que le projet va bon train indiquant que l'on n'est pas encore rendu à l'étape de l'installation des luminaires. Il rappelle le travail conjoint avec la direction des Travaux publics pour l'auscultation des luminaires et qu'une fois cette étape complétée, avec l'accord des élus, les luminaires pourraient être installés au parc de la Vérendrye, soit tard cet automne ou tôt au printemps. Il indique que l'arrondissement est favorable à la demande mais que si les luminaires ne sont pas fonctionnels, le montage financier ne pourra être le même et que des montants supplémentaires seront nécessaires.*

➤ Répondu sur place.

**18) Madame Karine Triollet**

**10-203049**

**CA 7 septembre 2010**

Indique qu'elle aurait plusieurs commentaires concernant le PPU mais qu'elle participera à la séance d'information de demain.

Elle demande des informations concernant l'adoption de projets directeurs et ce qu'il arrivera en attendant des projets qui sont en cours tel le projet PIXCOM, Seracon et plusieurs autres dans Pointe-St-Charles.

*Le maire indique qu'il demandera à monsieur Normand Proulx de l'aménagement urbain, de faire état de la question des échéanciers. Il indique qu'en attendant ces échéances, certaines conclusions sont connues, telles celles que Parc Canada demande depuis un certain temps pour bien préserver son terrain, et qu'elles seront mises en application dans les projets présentés en attendant la réglementation globale. Il rappelle que les citoyens seront à même de voir, lors des consultations sur chacun de ces projets, que les conclusions qui découlent du forum citoyen feront partie des demandes de l'arrondissement aux promoteurs.*

*La conseillère Véronique Fournier rappelle que ce soir, la consultation sur le projet PIXCOM sera annoncée et que ce projet est fait en partenariat entre Parc Canada et le ministère de la Culture et qu'il vise à préserver une vocation d'emploi et de mixité tels que prévus au plan d'urbanisme. Elle rappelle que le projet est situé sur un lieu historique de Parc Canada auxquels sont présents plusieurs acteurs et que lors de la consultation publique l'on pourra partager les conditions particulières qui seront rattachées au projet et au PIIA. Elle rappelle que les promoteurs du projet étaient présents lors du forum citoyen afin d'entendre et de prendre le pouls du milieu. Elle invite les personnes intéressées à venir partager leurs points de vue et leurs commentaires sur la question lors de la consultation publique.*

*Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises indique que la direction a entendu les préoccupations exprimées lors du forum citoyen et qu'il s'en inspire lors des discussions ad hoc. Il indique que son service a reçu le mandat de regarder dans les prochains mois un outil qui permettrait d'avoir une planification d'ensemble sans toutefois ouvrir la porte à toutes sortes de projets de plein droit.*

➤ Répondu sur place

**19) Monsieur Pierre Marcoux**

**10-203053**

**CA 7 septembre 2010**

Dans le dossier de la paroisse St-Jean-de-Matha, il indique qu'il est heureux des propos du maire

sur la préservation. Il demande ce que l'arrondissement entend faire pour accompagner la paroisse et les citoyens.

*Le maire indique que l'on compte mettre de l'avant une table de travail à laquelle participeront l'arrondissement, la fabrique par le biais d'un représentant de l'archevêché de même que d'autres gens.*

*La conseillère Huguette Roy complète en indiquant que plusieurs personnes ont manifesté le désir de participer au comité élargi (comité de sauvegarde) et qu'y participera aussi monsieur Luc Noppen, professeur à l'UQAM, sommité au niveau du patrimoine religieux ainsi qu'un représentant du CSSS. Sur la question de la mutuelle des fabriques, elle indique que la mutuelle assure la fabrique et que lorsque l'arrondissement fait la location des terrains, l'arrondissement n'a aucun problème à les assurer.*

*Le maire indique que lorsque l'arrondissement loue les terrains et que des citoyens participent aux diverses activités, il détient les assurances nécessaires.*

➤ Répondu sur place.

**20) Madame Christiane Dufresne**

**10-203055**

**CA 7 septembre 2010**

Indique qu'elle est déçue du manque d'installations adéquates à St-Jean-de-Matha et qu'elle a été déçue de lire dans le répertoire des sports et loisirs qu'il n'y avait toujours rien pour les jeunes de 6-12 ans, et déplore que le peu d'espace extérieur a été enlevé cet été à cause d'un imbroglio et les délais prolongés dans les travaux à l'école ce qui fait en sorte que les élèves ont accès à 1/3 de la cour d'école pendant que deux grands terrains restent vides à côté. Elle rappelle les engagements pour l'aide à la construction d'un gymnase à St-Jean-de-Matha. Elle demande quel est l'échéancier pour le règlement du dossier et quel sera le rôle de la fabrique.

*Le maire indique qu'il aurait été irresponsable pour l'arrondissement de payer n'importe quoi à la fabrique. Il rappelle qu'une entente était intervenue avec la fabrique mais que celle-ci a modifié certaines clauses. Le maire indique qu'il ne faut pas comparer une offre de service dans une partie d'un district à des problématiques qui touchent l'ensemble de l'arrondissement ou même des montréalais. Il indique qu'il fait le suivi des engagements électoraux qu'il a pris au cours de la campagne électorale et qu'il s'y trouve l'engagement d'une contribution à la construction d'un gymnase promis de longue date. Il rappelle la réalité budgétaire de l'arrondissement et les équipements vétustes. Sur la question des échéanciers, le maire indique qu'il ne peut se prononcer mais que la table sera mise sur pied bientôt. Il réitère le fait que le changement de zonage ne sera fait que sur un projet pour lequel toutes les étapes auront été suivies.*

*La conseillère Huguette Roy invite la résidente à faire part aux élus des situations difficiles afin qu'ils puissent transmettre celles-ci aux personnes désignées. Elle tient à souligner que l'arrondissement s'est tenu debout dans les négociations avec la fabrique et n'a pas accepté une clause qui forçait le démantèlement d'un équipement sportif collectif et l'investissement d'une somme d'environ 70 000 \$ pour les remettre au gazon.*

*Le conseiller Daniel Bélanger indique que sur la question du parc vert, il y a eu une demande adressée afin que l'école puisse utiliser le terrain, demande à laquelle la fabrique a répondu favorablement mais qu'après une deuxième consultation auprès de l'école, il semblerait qu'ils se sont adaptés et qu'ils ont une organisation scolaire différente de ce qui était prévue et pour l'instant ils ne veulent pas utiliser le parc.*

➤ Répondu sur place.

